



Saisie d'une pension alimentaire

Par **vivi85300**, le **28/10/2008** à **10:28**

bonjour je suis interdi bancaire j ai ouvert un compt en 2005 dans une autre banque et la banque ma prelever tous les mois 45 EURO pendant 3ANS,l argent saisi venter d une pension alimentaire,je voudrai savoir si la banque a la droit de saisir une pension alimentaire merci

Par **juri15**, le **28/10/2008** à **10:36**

Bonjour,

Interdit bancaire ne veut pas dire grand chose, je suppose que vous êtes interdit d'émettre des chèques et/ou d'emprunter (fiché FICP).

Dans ce cas, la banque fournit un service minimum qui peut être facturé.

Elle a du vous informer sur ses tarifs, et elle ne "saisit" pas votre argent, elle le prélève conformément à ses tarifs et au contrat qui vous lie à votre banque.

Ceci étant, et en fonction de votre situation de précarité éventuelle, il est possible qu'un plafonnement soit applicable au montant maximum de sfracis prélevés.

Cordialement,
Juri15

Par **vivi85300**, le **28/10/2008** à **10:39**

non je n ai pas de carnet de cheque ni de carte et 45 EURO PAR MOI SA FAIT BEAUCOUP